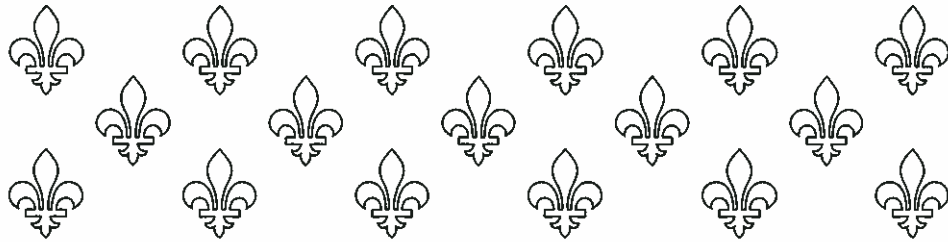


Annexe 2



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Projet de loi n° 56

Loi modifiant la Loi sur les produits alimentaires

Présentation

**Présenté par
M. François Gendron
Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de
l'Alimentation**

**Éditeur officiel du Québec
2013**

NOTES EXPLICATIVES

Ce projet de loi modifie la Loi sur les produits alimentaires afin d'y retirer les dispositions interdisant de mélanger un produit laitier ou un constituant d'un produit laitier et un succédané de produits laitiers ou de préparer, d'offrir en vente, de vendre, de livrer, de transformer ou de détenir, d'exposer ou de transporter en vue de la vente un succédané de produits laitiers qui n'est pas désigné par un règlement du gouvernement.

LOI MODIFIÉE PAR CE PROJET DE LOI :

- Loi sur les produits alimentaires (chapitre P-29).

Projet de loi n° 56

LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES PRODUITS ALIMENTAIRES

LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

- 1.** Les articles 7.1 et 7.2 de la Loi sur les produits alimentaires (chapitre P-29) sont abrogés.
- 2.** L'article 40 de cette loi est modifié par la suppression des paragraphes *b.1* et *b.2*.
- 3.** La présente loi entre en vigueur le (*indiquer ici la date de la sanction de la présente loi*).

